

# PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze du mois de décembre, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CARRIÈRE François, maire.

**Date de la convocation du Conseil Municipal** : 5 décembre 2025

**Sont présents** : BÉGUÉ Elodie, BLANC Sébastien, BLANC Stéphane, CARRIÈRE François, HENRY Christian, JANKOWSKI Sandrine, MAUREL Jacques, MOUYSET Sandrine, POUGET Sabine, SOLIER Richard, SOULIÉ Jean-Marc.

**Absents et excusés** : BOUZID Patricia, GAYRARD Patrick.

**Secrétaire de séance** : BÉGUÉ Elodie

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu et le procès-verbal de la dernière séance. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de rajouter une motion de soutien envoyé par l'AMF pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes à l'ordre du jour dont un exemplaire est donné à chaque élu. Le Conseil Municipal valide ce rajout.

## **ASSAINISSEMENT**

Suite à une erreur de calcul du tarif de la contre-valeur, le Conseil Municipal annule la délibération du 14 novembre 2025 et décide de fixer à 0,075 € HT /m<sup>3</sup> le supplément au prix du m<sup>3</sup> facturés aux usagers de l'assainissement collectif correspondant à la contre-valeur de la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

## **ADRESSAGE**

Monsieur le Maire indique que certaines voies secondaires n'avaient pas été dénommées, notamment à Courbenac, l'accès au chemin des lagunes, à Membre et à Fraysse. Il demande aux élus de réfléchir à un nom éventuel et décide de reporter cette délibération à un autre conseil.

## **COMMISSIONS COMMUNALES**

Madame Bégué Elodie a demandé d'intégrer les différentes commissions communales de façon à pouvoir participer aux dernières commissions qui auront lieu avant les élections.

## **PERSONNEL**

**Protection Sociale Complémentaire : participation en matière de santé**

La collectivité a l'obligation de participer pour ses agents au risque santé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Le conseil municipal décide de fixer cette participation à 20 € pour un agent souscrivant un contrat labellisé.

**Mise à jour du régime indemnitaire (RIFSEEP)**

Un agent a la possibilité de passer agent de maîtrise par promotion interne. Le régime indemnitaire de la commune peut être revu par anticipation afin d'intégrer cette évolution. Le conseil municipal valide cette modification.

## **RENOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS**

Le 2 décembre, une réunion avec l'architecte, le bureau d'études et Aveyron ingénierie a eu lieu pour faire un point sur les travaux projetés. Une présentation des 3 dossiers distincts a été faite. L'ensemble des plans en état actuel ont été redessinés et remis à jour.

Les objectifs, même si ceux-ci n'ont pas encore été fixés à ce jour pour les demandes de subventions, sont l'obtention de l'étiquette C (avec au moins 30% d'économie d'énergie) afin de respecter au mieux les

échéances fixées par la loi « Climat et résilience ». Le maître d'œuvre doit se rapprocher des services des bâtiments de France pour les travaux prévus sur les bâtiments situés à Boussac.

## FINANCES

### Avance de trésorerie :

Le budget photovoltaïque est doté de l'autonomie financière. Ce budget doit donc financer les travaux relatifs à la pose des panneaux photovoltaïques. L'emprunt souscrit ne suffit pas à payer les factures et le remboursement des échéances d'emprunt, compte tenu du fait que les panneaux produisent mais qu'il faut une année pour avoir un retour de production. Le budget principal doit donc faire une avance de trésorerie au budget annexe, qui n'est pas une opération comptable et qui n'apparaît donc pas sur le compte financier unique de la Commune. Cette avance sera remboursée au bout d'un an.

### Décisions modificatives au budget principal :

L'ASA (aménagement Rural du Ségala) a été dissoute par délibération de l'assemblée des propriétaires en date du 14 avril 2024. Elle a décidé de répartir à parts égales l'actif, le passif et le solde de trésorerie de l'ASA entre ses 19 communes membres. Afin d'intégrer ces résultats, des écritures sont à passer.

De plus, des ajustements sont à prévoir au niveau des dépenses et des recettes sur le budget principal.

## ECOLE / SIVOS PAYS SEGALI

Un bureau syndical a eu lieu le 27 novembre. M. SOLIER donne le compte rendu de cette réunion, dont l'objet a été principalement l'école de Manhac, dont les dépenses font l'objet d'une demande de subventions au titre de la DETR pour 2026. Un autre projet du SIVOS est la réhabilitation de l'école de Lax dont le montant des travaux est estimé à 980 000 €.

## PAYS SEGALI COMMUNAUTE

### VOIRIE :

En ce qui concerne la voirie, le bilan 2025 fait apparaître un montant de dépenses de 53 004,47 € (en fonctionnement et investissement). Pour le programme voirie 2026, les routes retenues pour l'entretien : la route des Grands Champs, le chemin de Terre Dame, la rue de la Curade (+ impasse du Cibadal + allée de Caufour). Des travaux seraient nécessaires Route de Sardières mais un devis plus approfondi doit être envisagé. Ces travaux sont à reporter en 2027.

### URBANISME :

Monsieur le Maire informe que le dossier de mise en conformité du PLU de Boussac a été envoyé aux personnes publiques associées pour évaluation. Ce dossier doit mettre en lien la création d'une zone d'activités à Baraque de Cussan et une zone d'habitat. Le dossier a été transmis aux conseillers. Diverses remarques ont été exposées mais à l'heure actuelle, aucune modification ne peut intervenir tant que le dossier n'est pas revenu de cette consultation et ce pour 3 mois.

## MOTION AMF

Monsieur le Maire propose de prendre une motion de soutien pour la liberté et les moyens d'agir des communes. La liberté locale, et les moyens dont disposent les collectivités pour mettre en œuvre leurs politiques à destination des habitants, sont mis à mal par un État toujours plus centralisateur, qui ne se réforme pas. Ce centralisme, qui éloigne la décision et l'action publiques des citoyens, est pourtant l'une des causes des problèmes du pays, y compris des finances publiques.

## QUESTIONS DIVERSES

TELETHON : Mme POUGET Sabine donne le compte rendu de cette journée de soutien. Deux fois moins de marcheurs en 2025 qu'en 2024, dû à la pluie. Toutefois, le bilan financier est très positif et s'élève à 1442 €. Il y a eu un bon retour du spectacle. La troupe Bruits de couloirs a été très appréciée et elle est toujours très motivée pour venir à Boussac.

Monsieur le Maire indique que selon l'INSEE, la population de Boussac s'élève à 611 personnes au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

M. BLANC Stéphane interpelle les élus sur la dangerosité de la tournée de Boussac. encore jeudi une collision a eu lieu entre 2 camions. La voie de dégagement est utilisée comme « parking » et la tournée vers Boussac n'est pas suffisamment sécurisée. Il demande à ce que le Département soit interpellé à ce sujet et prenne des mesures adéquates.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

---

Le Maire,  
François CARRIÈRE



Le secrétaire de séance  
Elodie BÉGUÉ

